

ASTRA CAP

FR001400ZKA5 - Part A

SFDR 8

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	ASTRA CAP
Code ISIN :	FR001400ZKA5
Initiateur du PRIIPS :	AMIRAL GESTION
Site internet :	www.amiralgestion.com
Contact :	Appelez le +33 (0)1 47 20 78 18 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de AMIRAL GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMIRAL GESTION est agréée en France sous le n°GP-04000038 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés :	30 juin 2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de vie de ce produit est de 99 ans.

Classification : Néant

Objectifs : L'OPCVM vise, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence composé de 50% d'indice " Euro Constant Maturity Treasury (CMT) cash 3Y " capitalisé + 100 bp et de 50% d'indice MSCI AC World Index (dividendes net réinvestis). Pour atteindre cette objectif, la gestion reposera sur une allocation d'actifs flexibles (actions et produits de taux en titres vifs ou via des OPC).

Le FCP est un fonds de fonds multi classe d'actifs, mais le gérant peut aussi éventuellement investir en titres vifs (en actions et /ou en obligations). L'allocation entre classe d'actifs sera fonction des anticipations macro-économiques ainsi que des multiples de valorisation pour les actions et desniveaux de taux d'intérêts et de marge de crédit pour les obligations. Le FCP peut investir en fonction de l'évolution des marchés :-Entre 20 et 80 % de l'actif net en OPC actions, exposés aux actions de toutes tailles de capitalisations et de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays hors OCDE dans la limite de 30% de l'actif net, -Entre 0 et 80 % de l'actif net en OPC de produits de taux - c'est-à-dire aux titres de créance et instruments du marché monétaire, émis indifféremment par des entités du secteur public ou privé de toutes zones géographiques, dont les marchés des payshors OCDE dans la limite de 30% de l'actif net, et pourront relever de la catégorie de notation spéculative, titres plus risqués dits " high yield " dans la limite de 40% de l'actif net - ainsi qu'en OPC diversifiés. La sensibilité moyenne du portefeuille aux taux d'intérêt et au risque de crédit est comprise entre -5 et +7. Le FCP pourra intervenir sur les instruments financiers dérivés pour exposer et/ou couvrir son actif des risques actions, de taux, de crédit et de change. Les positions directes en devises autres que l'Euro pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif net du FCP, ce qui implique un risque de change qui pourra ne pas faire l'objet d'une couverture.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

Affectation des sommes distribuables :
- **Affectation du résultat net** : Capitalisation et/ou distribution
- **Affectation des plus-values nettes réalisées** : Capitalisation et/ou distribution

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+2 ouvrés	J+2 ouvrés
Réception hebdomadaire chaque vendredi et centralisation hebdomadaire chaque vendredi avant 10h00 (heure de Paris) des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Tous Souscripteurs. L'OPC peut servir de support d'unités de comptes des contrats d'assurance-vie.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus/rapport annuel/ document semestriel) : Le prospectus de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur à AMIRAL GESTION.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée : 5 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent affecter la performance du fonds. Veuillez vous référer au prospectus du fonds.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tension	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 107€	8 129 €
	Rendement annuel moyen	-18,93%	-4,06%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	9 051€	9 978 €
	Rendement annuel moyen	-9,49%	-0,04%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 514€	13 464 €
	Rendement annuel moyen	5,14%	6,13%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	12 684€	16 175 €
	Rendement annuel moyen	26,84%	10,10%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 11/12/2024 - 31/12/2025
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 26/02/2019 - 26/02/2024
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 23/03/2020 - 24/03/2025

QUE SE PASSE-T-IL SI AMIRAL GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de la Société de Gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 5 ans**
Coûts totaux	536 €	1 966 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,43%	3,22% Chaque année

() Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,4% avant déduction des coûts et de 6,1% après cette déduction. Il se peut que nous*

partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% maximum du montant investi.	jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	2,28% de la valeur de votre investissement par an. Chiffre basé sur une estimation des frais (y compris les frais indirects liés aux instruments financiers sous-jacents) sur un exercice complet clos à fin décembre 2025.	221 €
Coûts de transaction	0,15% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	15 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie de l'OPC, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

L'OPC n'a pas mis en place de mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») ainsi en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur cet OPC.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant l'OPC peut être adressée soit par courrier, soit par courriel, soit par site internet (www.amiralgestion.com - rubrique Information règlementaire en pied de page – traitement des réclamations), soit par téléphone, aux adresses et numéro de téléphone suivants :
AMIRAL GESTION
Service commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris
Tel : +33 (0)1 47 20 78 18
mail : contact@amiralgestion.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'ensemble de la documentation légale relative à l'OPC ASTRA CAP, les performances passées ainsi que les informations relatives à la finance durable est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion :
L'OPC est classifié article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 dit "SFDR".
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Les clients sont avertis qu'ils ont pour recours possible, pour toute réclamation portant sur un instrument financier ou sur un service d'investissement et en dehors des voies judiciaires usuelles, la saisine du médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers.